

DECISION DU MAIRE

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**

Le Maire de Saint-Jean-en-Royans

Considérant l'entreprise Feux d'Artifices Unic, créateur de feux d'artifice et d'évènements pyrotechniques et prestataire de la commune de Saint Jean en Royans depuis plus de vingt ans,

Considérant son offre d'un contrat de 3 ans, permettant une remise de 9% sur un engagement annuel, pour les feux d'artifice des 14 juillet 2024, 2025 et 2026, à un prix ferme de 6 508.33 € HT par an, soit 7 810 € TTC par an et pendant 3 ans,

Considérant que l'offre comprend la fourniture et le transport des artifices et du matériel de tir, l'installation et tir par des artificiers spécialisés, l'assurance responsabilité civile couvrant les dégâts éventuels pouvant être occasionnés par le tir du feu d'artifice, la création bande-son et la déclaration en Préfecture préremplie,

DECIDE

- d'accepter l'offre de l'entreprise Feux d'Artifices Unic au prix de 6 508.33 € HT par an pendant 3 ans

- de signer le contrat dédié en annexe de la présente décision stipulant les modalités, conditions obligatoires et particulières et les obligations de l'acheteur

N°4-2024

OBJET :

**Contrat de 3 ans – Feux
d'artifice des 14 juillet 2024-
2025-2026**

Fait à Saint-Jean-en-Royans le 4 avril 2024

Le Maire,



Christian MORIN

